SÉANCE PLÉNIÈRE 2

Le rôle et la participation des parlementaires dans les processus d'intégration

Synthèse de la séance plénière 2

Président:	**Monsieur Gilbert Parent** Président de la Chambre des communes du Canada
Vice-président:	**Monsieur Joseph Facal** Député à l'Assemblée nationale du Québec Adjoint-parlementaire du Premier ministre Vice-président de la Conférence
Conférenciers:	**Monsieur Luis Hierro López** Sénateur de la République orientale de l'Uruguay Président de la Commission parlementaire conjointe du Mercosur **Monsieur Julio César Turbay Quintero** Sénateur de la République de Colombie Président du Parlement andin **Monsieur Ernesto Lima Mena** Président du Parlement centraméricain **Monsieur Georgios Anastassopoulos** Vice-président du Parlement européen **Monsieur Juan Adolfo Singer** Député à la Chambre des députés de la République orientale de l'Uruguay Président du Parlement latino-américain
Secrétaire:	**Monsieur Gaston Bernier** Assemblée nationale du Québec

---

Monsieur Luis Hierro López est président «pro tempore» de la Commission parlementaire conjointe du Mercosur. De 1985 à 1994, il a été membre de la Chambre des représentants de la République orientale de l'Uruguay où il a occupé les fonctions de président, en 1989. Il a été également président des Commissions de la constitution, de la législation générale et de l'administration ainsi que de celle des droits de la personne. Sénateur depuis 1995, il siège à la Commission de l'éducation et de la culture, à la Commission des finances et à la Commission du logement. De plus, monsieur Hierro López préside actuellement la Commission spéciale d'examen des projets de loi anticorruption et siège au Comité de direction national du Parti Colorado.

Le président Luis Hierro López explique que la Commission parlementaire conjointe du Mercosur, une entité juridique reconnue internationalement, joue un rôle politique de plus en plus grand, dans la mesure où le Mercosur se trouve aujourd'hui dans un processus de croissance économique rapide. Elle doit répondre aux nombreuses attentes populaires et nouer des liens de confiance entre la population et le Mercosur en expliquant à la population les difficultés économiques qui se posent de même que les défis que représente l'intégration économique. Les attributs fondamentaux de la Commission sont d'accélérer les processus législatifs internes en vue de l'application des directives du Mercosur, contribuant ainsi à l'harmonisation des législations entre les pays membres. Un véritable fossé existe malheureusement entre les normes du Mercosur, qui ont une validité juridique, et les législations nationales de chacun des pays. La Commission doit voir à colmater ces brèches juridiques.

La Commission parlementaire joue aussi un rôle politique lié au mandat des parlementaires. À cet égard, elle doit s'assurer de l'application de la clause démocratique stipulant que le Mercosur ne saurait fonctionner sans le respect le plus rigoureux possible des règles et des codes de conduite démocratiques au sein des pays membres. Elle aspire également à élargir le dialogue afin d'assurer que l'intégration comporte des dimensions sociale, culturelle, spirituelle et politique, permettant en cela une défense des valeurs communes et un rapprochement des peuples.

La Commission parlementaire conjointe du Mercosur a l'intention d'apporter une contribution très précieuse au processus d'intégration du Mercosur par l'élargissement du dialogue politique, en permettant aux Parlements de participer beaucoup plus activement aux négociations politiques dans le cadre du Mercosur. Il appartient aux parlementaires de définir les objectifs politiques et d'ouvrir la voie qui permettra aux gouvernements d'aller de l'avant.

Selon monsieur Hierro López, le défi qui se présente aux parlementaires des États membres du Mercosur n'est pas de défendre les intérêts légitimes de chacun de leur pays respectif mais bien de défendre l'intérêt communautaire de la région, et cela même si ces différents intérêts ne sont pas toujours convergents.

Les parlementaires des pays membres du Mercosur croient profondément au rapprochement des Amériques, un sentiment qu'ils tiennent de leurs ancêtres et des différents dirigeants latino-américains qui ont rêvé d'une Amérique unie, mais leur tâche n'est guère facile. Les pays membres du Mercosur ont favorisé l'ouverture des marchés et espèrent maintenant que l'Amérique du Nord en fera autant. Monsieur Hierro López estime qu'il est possible de créer aujourd'hui une zone de libre-échange des Amériques, mais il faut pour cela que s'instaure un dialogue politique fécond, fraternel et sincère entre tous les pays des Amériques.

Monsieur Julio César Turbay Quintero est président du Parlement andin. Sénateur de la République de Colombie, il est membre de la Commission des relations extérieures. Il a siégé à la Chambre des représentants pour la circonscription électorale de Bogotá et de Cundinamarca, où il a fait partie de la Première Commission constitutionnelle permanente et de la Commission des affaires constitutionnelles et légales de la Direction nationale libérale. Monsieur Turbay Quintero est diplômé en droit et en sciences socio-économiques et détient une maîtrise en science politique de l'Université de New York.

Le Parlement andin, dont le Traité constitutif fut signé en 1979 et dont le siège est à Santa Fe de Bogotá, oeuvre à la promotion et à l'orientation du processus d'intégration mis de l'avant par le Système d'intégration andin. À cette fin, il analyse les différentes structures de fonctionnement des Parlements nationaux afin de proposer des schémas de conciliation et d'harmonisation des législations.

Pour le président Turbay, la Conférence constitue un événement sans précédent qui permettra le développement d'une réflexion sur l'unité continentale et l'émergence d'un esprit de coopération entre les États des Amériques. S'ils n'ont pas toujours été constants, les efforts consentis à

l'établissement du dialogue entre les Parlements du continent en matière d'intégration ont été nombreux. Tout au long de ce siècle, et surtout dans sa seconde moitié, plusieurs organisations ont tenté de favoriser le rapprochement entre les Parlements des Amériques. Conscient de la nécessité poursuivre la recherche de valeurs communes aux Amériques, le Parlement andin affirme son intention de participer activement à la formation du bloc hémisphérique qui devrait entrer en fonction au début du prochain millénaire.

Selon monsieur Turbay, ce sont les peuples qui, par leurs actions et leur conviction, accorderont une légitimité et une garantie de succès à la consolidation des processus internationaux. Voilà pourquoi le Parlement andin prévoit, dans un protocole ajouté à son traité constitutif, que d'ici cinq ans, ses parlementaires devront être élus au suffrage universel direct. Depuis sa formation, le Parlement andin a démontré que l'intégration ne répond pas seulement à des impératifs économiques, mais qu'elle a également des objectifs moraux et culturels, afin de garantir une vaste participation populaire au processus d'intégration du Groupe andin.

La constitution d'un bloc hémisphérique ne doit pas entraîner la dissolution des regroupements régionaux et interparlementaires déjà existants. La diplomatie parlementaire, notamment, complète à merveille l'action des gouvernements car elle contribue au règlement de conflits que la diplomatie traditionnelle a parfois du mal à résoudre. En tant que légitimes représentants des populations, les parlementaires sont appelés à jouer un rôle de premier plan, tant en ce qui concerne l'intégration qu'en ce qui a trait aux préoccupations des citoyens en matière d'environnement, d'économie, de droits de la personne et de lutte contre le crime et le trafic des stupéfiants.

Les réflexions et les dialogues ne suffiront pas à mener à terme le projet d'intégration si des actions précises, sur le plan local et continental, n'en accompagnent pas l'évolution progressive. Il est notamment indispensable de faire appel à la solidarité continentale pour lutter contre la pauvreté des peuples. De même, il est nécessaire de s'engager à renforcer les démocraties. Selon monsieur Turbay, le long chemin qui consiste à créer et à consolider des espaces de dialogue permanent entre

toutes les nations des Amériques ne fait que commencer et il est à son avis indispensable d'assurer un suivi à cette Conférence afin qu'elle conduise à l'instauration d'un Forum parlementaire des Amériques.

Monsieur Ernesto Lima Mena est président du Parlement centraméricain. Né au El Salvador, il a été élu député au Parlement centraméricain sous la bannière du Parti de l'Alliance républicaine nationaliste pour la période 1996 à 2001. Il est diplômé en sciences juridiques de l'Université Docteur José Matías Delgado du El Salvador où il assume maintenant les fonctions de directeur général de la maîtrise en droit international public. Il a aussi obtenu une maîtrise en droit commercial international à l'Université Notre-Dame à Londres. Monsieur Lima Mena a été conseiller du ministre de la Planification et du ministre des Relations extérieures et a représenté le Salvador auprès de multiples organisations internationales.

Le président Lima Mena met en perspective les courants actuels d'intégration en rappelant que dès 1822, un célèbre auteur centraméricain, monsieur José Cecilio del Valle, présentait déjà l'essentiel de ce que l'on considère aujourd'hui une vision «américaniste». Décrivant le mouvement indépendantiste latino-américain, alors en pleine effervescence, cet auteur prônait l'avènement d'un esprit supranational et le regroupement des nouveaux États centraméricains. Monsieur Lima Mena rappelle en outre que depuis 1821, pas moins de seize tentatives d'intégration politique centraméricaine ont été initiées et toutes comportaient la mise sur pied d'un parlement régional.

En 1986, au cours de la réunion connue sous le nom d'Esquipulas I, les présidents des États d'Amérique centrale ont déclaré qu'il était nécessaire de créer et de compléter les efforts de compréhension et de coopération régionale par la création de mécanismes institutionnels permettant le renforcement du dialogue, le développement conjoint, la démocratie et le pluralisme. De ces éléments fondamentaux et essentiels à la paix et à l'intégration de l'Amérique centrale est né le

Parlement centraméricain.

Le Parlement centraméricain constitue une instance délibérante analysant les problèmes politiques, économiques, sociaux, culturels et de sécurité communs aux pays de la région. Il a également pour mandat d'initier et d'orienter les processus d'intégration et de favoriser une coopération maximale entre ses membres.

Monsieur Lima Mena souligne que le Parlement centraméricain, qui résulte des aspirations démocratiques centraméricaines, partage le privilège d'être l'un des deux seuls parlements régionaux au monde bénéficiant d'une légitimité complète, conférée par la tenue d'élections libres et directes. Convaincu que l'intégration doit permettre l'articulation des idéologies politiques de tous les peuples, il signale que le parlement régional a une fonction essentiellement représentative des peuples, qui sont les véritables garants de sa légitimité et qui doivent être les principaux bénéficiaires de l'intégration.

Si un processus d'intégration a comme objectif d'intégrer des politiques, la légitimité de ce processus dépendra en majeure partie de la participation active des parlementaires. À ce sujet, la création d'une zone de libre-échange des Amériques représentera un défi à relever au cours des prochaines années et pour lequel un appui politique très fort sera nécessaire. Aussi, cette Conférence est le forum approprié pour initier un débat sur la révision des différentes dimensions qu'adoptent les relations interaméricaines.

En conclusion, monsieur Lima Mena souligne que le Parlement centraméricain souscrit aux principes qui ont présidé à la tenue de cette Conférence historique et considère d'ailleurs qu'ils sont les mêmes que ceux qu'exprimait en ces termes, il y a 175 ans, l'un des pères de l'indépendance de l'Amérique latine: *«L'Amérique sera, à partir d'aujourd'hui, ma seule préoccupation. L'Amérique sera l'enjeu le plus digne de tout Américain.»*

Monsieur Georgios Anastassopoulos *est vice-président du Parlement européen depuis 1988. Diplômé du Collège d'Athènes et de la Faculté de droit de l'Université d'Athènes, il a fait des études post-universitaires en droit européen comparé à l'Université King's College de Londres. Journaliste de métier, il a suivi des cours à l'École de journalisme de l'Université Northwestern des États-Unis. De 1974 à 1981, il est directeur général de l'Agence athénienne de presse. En 1977 et en 1981, il est nommé secrétaire d'État à la présidence. Il est élu membre du Parlement européen en 1984 et assume alors les fonctions de président de la Commission des transports. Monsieur Anastassopoulos est actuellement membre des Commissions institutionnelle et juridique du Parlement européen.*

Monsieur Georgios Anastassopoulos a traité de l'évolution du rôle du Parlement européen et de son apport au processus d'intégration européenne. Il a rappelé que c'est en vertu de l'accord de Luxembourg (1966), qui marqua la première révision du Traité de Rome, que le Parlement européen a commencé à acquérir de réels pouvoirs législatifs et à établir une véritable institution européenne, permettant de ce fait de réduire le déficit démocratique au sein de l'Union européenne.

Il a souligné que c'est en décembre 1952 que s'est tenue la première «Assemblée parlementaire européenne» qui comprenait alors 78 membres. Déjà à cette époque, l'inclusion d'une telle Assemblée montrait le souci et la nécessité d'incorporer un minimum de contrôle démocratique au sein de la communauté européenne.

Bien qu'à l'origine, le Parlement ne bénéficiait que d'un pouvoir consultatif le limitant à la présentation de motions de censure, il a su acquérir au fil des ans des pouvoirs législatifs. Le Parlement européen est maintenant fermement établi en tant qu'institution européenne législative, en regard du moins d'un certain nombre de domaines de la législation communautaire. Ses pouvoirs législatifs, budgétaires et de supervision, bien que substantiels, demeurent pourtant limités. Ils se sont avérés cependant suffisants pour permettre au Parlement d'intervenir dans le processus d'intégration.

Le Traité de Maastricht, qui est entré en vigueur le 1er novembre 1993, a grandement

augmenté les pouvoirs du Parlement européen et ce, dans plusieurs domaines. Prochainement, d'autres pouvoirs devraient lui être dévolus avec la signature du Traité d'Amsterdam, qui comprend six chapitres, 14 protocoles et 46 déclarations, et pour lequel le Parlement a participé aux consultations préalables, et de façon informelle, aux négociations.

Dorénavant, la légitimité démocratique, la supranationalité et le rôle unique que peut jouer le Parlement là où la démarche intergouvernementale s'est essoufflée exigent que toute réforme de l'Union européenne prévoit la participation du Parlement européen à titre d'organe constitutif de l'Union et la collaboration étroite des Parlements nationaux des États membres. Entre temps, le Parlement continuera d'appuyer le processus d'intégration européenne avec la même conviction et la même volonté qu'il l'a fait jusqu'à ce jour. Dans l'immédiat, cela signifie qu'il travaillera à la préparation de l'Union économique et monétaire -décisive pour l'avenir de l'Union- et qu'à long terme, il continuera à agir comme catalyseur de l'intégration européenne et ce, dans le respect de la diversité et des identités culturelles.

Monsieur Juan Adolfo Singer *est président du Parlement latino-américain (Parlatino). Diplômé en droit, en sciences sociales, en philosophie et en administration des affaires, il est en politique active depuis 1963. Il fut d'abord député à la Chambre des représentants de la République orientale de l'Uruguay de 1963 à 1971, puis sénateur jusqu'au coup d'État militaire de juin 1973. Au cours du régime militaire (1973-1984), il poursuit une activité politique clandestine. Réélu sénateur en 1984, le Parlement uruguayen le désigne vice-président du Parlatino lors de la XIIe session du Parlatino en 1988. À nouveau député pour la période 1990-1995, il est élu président de la Chambre des députés en 1991, année où il est également élu président alternatif du Parlatino. Réélu député en 1994, pour la période 1995-2000, il préside la Commission des affaires intérieures de la Chambre des représentants.*

Le président Singer a rappelé que le Parlement latino-américain est une organisation interparlementaire créée en 1964. C'est à la suite de la signature d'un traité en 1987 qu'elle est devenue un organisme public international. Le Parlement latino-américain est constitué d'une Assemblée, d'un conseil d'administration, d'un conseil consultatif de même que d'une série de

commissions parlementaires et consultatives travaillant sur les problématiques les plus importantes.

En tout, ce sont 3 500 législateurs hispanophones et lusophones d'Amérique latine qui sont représentés au sein des travaux de cette organisation, ce qui lui permet d'avoir un impact politique, économique et culturel significatif.

Monsieur Singer a rappelé que parmi les objectifs du Parlement latino-américain figure la nécessité d'harmoniser les législations d'Amérique latine et de jeter les bases de la communauté des nations latino-américaines, dont le Parlement latino-américain constitue la première assise.

Le thème de l'intégration touche l'ensemble de la société et c'est pourquoi le Parlement latino-américain a toujours cherché à établir des relations étroites avec les différentes organisations de la société latino-américaine, telles les organisations syndicales, universitaires, entrepreneuriales et religieuses. On observe déjà une intégration de l'ensemble de ces entités au niveau régional et, selon monsieur Singer, la société latino-américaine, sur ce plan, progresse plus rapidement que les États eux-mêmes.

Le Parlement latino-américain s'est donné comme mandat de promouvoir et de participer à la consolidation de tous les processus d'intégration sous-régionaux. À cette fin, il a signé des conventions avec la totalité des parlements sous-régionaux, exception faite de la Commission parlementaire conjointe du Mercosur, avec laquelle des négociations sont cependant en cours.

En ce qui a trait aux questions d'intégration, monsieur Singer souhaite clarifier deux éléments importants. D'une part, les inadmissibles inégalités économiques, de même que les niveaux de développement très différents au sein des Amériques, constituent des injustices fondamentales qui nous empêchent de parler d'une réelle intégration, que celle-ci soit de nature commerciale ou autre. D'autre part, l'intégration doit selon lui être fondée sur trois notions essentielles, à savoir la coopération, la concurrence et la solidarité.

Monsieur Singer a souligné l'importance que revêt la Conférence parlementaire des Amériques, en tant que première rencontre entre les parlementaires de l'Amérique du Nord et ceux de l'Amérique latine. Il considère que cette démarche marque le début d'un dialogue interparlementaire entre tous les pays des Amériques et probablement l'établissement d'un nouveau type de relations entre l'Amérique du Nord et l'Amérique latine. À son avis, la pérennité de ces rencontres nécessitera toutefois une plus grande participation des États-Unis.